

Monsieur Jean-Pierre VIEL
Président ANGLO-NORMAND
7, rue de la Mairie,
14370 - CANTELOUP

Canteloup, le 12 avril 2024

Monsieur Jean-Pierre BARJON,
Président SETF
15, Bd de Douaumont,
75017 - PARIS

Monsieur Le Président,

J'ai bien reçu votre lettre du 19 mars, qui faisait suite à mon courrier du 12 mars dernier et je vous remercie.

Vous réaffirmez, à juste titre, que le Comité de la SETF est souverain dans ses décisions. Je me permets cependant de souligner, comme exposé précédemment, que rien n'autorise le Comité à se dispenser de respecter les dispositions du Règlement Généalogique qui sont censées s'imposer à tous.

Il est utile de rappeler que le Règlement susvisé a fait l'objet, antérieurement aux élections, d'une approbation unanime, tant de la SETF que du Ministère de l'Agriculture et de l'IFCE. Cela, me semble-t-il, lui confère une certaine légitimité.

Pour cette raison, je maintiens notre requête de voir cette question abordée lors de la prochaine réunion du Comité, prévue le 15 mai prochain.

Il est indispensable, vous en conviendrez, que chaque membre du Comité se détermine en toute connaissance de cause et en impartialité.

Je vous remercie par avance,

Veillez agréer, Monsieur Le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président
Jean-Pierre VIEL